

POST BAC

**BTS
MAN**

TARIFS ANNUELS 2023-2024

	Contribution familiale	BTS 1 951 €	BTS 2 1165 €	MAN 951 €	€
	+				+
Frais restauration/hebergement	Repas Travaux Pratiques (OBLIGATOIRE pour les externes)	BTS 1 182 €	BTS 2 <small>Uniquement les options Restaurant et Cuisine</small> 255 €	MAN 306 €	€
	OU				
	Demi-Pension 5 Jours	1 173 €			
	OU				
	Pension	BTS 1 3 373 €	BTS 2 3 929 €	MAN 3 373 €	
	+				
	Frais complémentaires	Reprographie + Ecole Directe			50 €
	+				+
	Frais optionnels (souscription volontaire)	Location casier 25 €			€
					+
		Cotisation APEL 22 €			€
					=
		TOTAL :			€

POUR INFORMATION : FRAIS SPECIFIQUES (Tarifs rentrée 2022-2023)

- La tenue professionnelle** → = ± 330
- L'uniforme** (Réflexion en cours)
- Achat mallette de couteaux** → = 194 €

}

La date de prise de mesures et de commandes des vêtements pour l'uniforme vous sera communiquée en juin par mail. Le bon de commande pour la mallette de couteaux sera transmise à la famille (en fonction de la classe) par mail pour commande. Le paiement pourra se faire en 3 fois auprès des fournisseurs. Les commandes seront livrées à domicile.

Les manuels → Possibilité de paiement avec la « Carte Hauts de France »

❖ Facturation/Règlement

Mi-septembre, les familles recevront une seule facture annuelle, **par le biais d'Ecole Directe**.
Quelle que soit l'option de mode de règlement retenue par la famille (prélèvement automatique mensuel ou autre), celui-ci sera effectué selon l'échéancier établi pour 10 mensualités : 1^{ère} échéance le 18 septembre 2023, puis le 8 de chaque mois d'octobre à juin 2024.

❖ Le coût de l'année scolaire

Il est la somme de :

- Des frais de restauration/hébergement
- Des frais complémentaires
- Des frais optionnels (sur souscription volontaire)

Le tarif annuel de la contribution est dû intégralement, quelle que soit la durée de l'année scolaire, étant donné qu'il comporte essentiellement des frais fixes. Ce tarif comprend les absences pour voyages/sorties scolaires ou stages. Aucune réduction ne sera effectuée pour ces motifs.

❖ Repas occasionnel

Le prix du repas occasionnel est fixé à **6,90 €**

Il est payable en ligne sur Ecole Directe en créditant le « **Porte-monnaie** » Cantine.

❖ Changement de régime / démission

- **La demande de changement de régime** doit être adressée par écrit au Responsable Administratif et Financier (par le biais d'un message sur Ecole Directe) **deux semaines avant les vacances scolaires de la période**. Aucun changement de régime ne peut être pris en compte en dehors de ce temps-là, que ce soit pour les demi-pensionnaires ou les pensionnaires, sauf cas de force majeure qui sera étudiée au cas par cas.
- **La demande de démission** sera formulée par écrit. Elle ne sera prise en compte qu'à la date de réception du courrier. La facture sera établie au prorata temporis en fonction de cette date.

Le Chef d'Etablissement,
M. Benoît LOUVET

